

# Attestation

Membre ECO SWISS

**Dold AG**  
Hertistrasse 4  
8304 Wallisellen

Par la présente, nous attestons que l'entreprise susmentionnée est membre d'ECO SWISS. ECO SWISS est une association à but non lucratif enregistrée au registre du commerce. Elle s'engage avec succès depuis 1969 en faveur d'une protection de l'environnement moderne, orientée vers la pratique et économiquement supportable.

Les entreprises membres s'engagent à

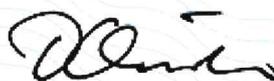
- promouvoir activement la protection de l'environnement dans les entreprises par des mesures concrètes,
- identifier les risques et de disposer d'un système de management environnemental,
- respecter ou dépasser les législations en vigueur et l'état de la technique,
- former un responsable de l'environnement (formation initiale et formation continue),
- former régulièrement les employés,
- prévenir ou réduire la pollution par les eaux usées, l'air, les déchets et autres émissions,
- promouvoir le recyclage et une production à circuit fermée,
- préserver les ressources naturelles,
- remplacer autant que possible les énergies fossiles par des énergies renouvelables,
- augmenter l'efficacité énergétique des usines et des procédés,
- ainsi que d'assurer l'échange d'expériences professionnelles entre les entreprises de tous les secteurs.

ECO SWISS aide les entreprises à atteindre ces objectifs et à assumer pleinement leur responsabilité vis-à-vis de la société et de l'environnement.

Zürich, **novembre 2019 (Attestation N°1910 valable jusqu'en 2024)**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Thomas Hefti".

Conseiller aux États Dr. Thomas Hefti  
Président d'ECO SWISS

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daniel Christen".

Dr. Daniel Christen  
Directeur d'ECO SWISS

# Certificat

**Solution par branche – CFST N°43**

**Dold AG**  
Hertistrasse 4  
8304 Wallisellen

**Par la présente, ECO SWISS atteste la participation de l'entreprise susmentionnée à la solution par branche, certifiée par la CFST n°43 «Sécurité et santé au travail pour les PME traitant des produits chimiques et de biotechnologie».**

En matière de sécurité et de santé au travail, la solution par branche exige que la direction de l'entreprise

- fixe des objectifs et fournisse les moyens de les atteindre,
- soit un modèle pour la sécurité et la santé au travail,
- respecte et mette en œuvre de manière proactive les législations en vigueur,
- suive en permanence l'évolution de l'état de la technique,
- établisse et maintienne les organigrammes et les plans d'action nécessaires,
- évalue annuellement les données d'absentéisme,
- forme un correspondant de santé et sécurité au travail (formation initiale et formation continue),
- forme régulièrement les employés,
- vérifiée périodiquement l'organisation de la sécurité
- et s'assure d'un échange d'expérience entre entreprises du même secteur.

Les prescriptions de la directive CFST 6508 relatives à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST) sont respectées dès lors que l'entreprise participe à la solution par branche. L'application de celle-ci reste sous la responsabilité de l'entreprise. Des experts d'ECO SWISS procèdent régulièrement à des audits. Les auditeurs vérifient que l'entreprise remplisse les exigences légales et usuelles pour la branche à l'aide de listes de contrôle et de contrôles aléatoires, et rédigent un rapport.

Zürich, **novembre 2019 (Certificat N°1910 valable jusqu'en 2024)**

Dr. Daniel S. Christen

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Christen'.

Directeur d'ECO SWISS

Gregor Käslin

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Käslin'.

Responsable du service sécurité  
et santé au travail